

M. Coldwell: En tout cas, la banque centrale était censée faire ce que ne fait pas le Gouvernement à l'heure actuelle. Je ne pense pas qu'on puisse conclure autrement qu'en disant que le Gouvernement permet aux banques de déterminer la politique monétaire de notre pays. A coup sûr, cela a fait de la Banque du Canada quelque chose comme l'ombre de ce qu'elle était censée être quand le Parlement a adopté une loi pour l'établir il y a quelques années.

Voyons quels ont été quelques-uns des résultats du programme poursuivi. Un accroissement du taux d'intérêt pèse très lourdement sur les secteurs de la population les moins capables de le supporter. Cela n'a pas restreint les placements en général, mais cela a eu pour effet de diminuer brusquement les fonds disponibles pour l'habitation et d'accroître brusquement à travers le Canada les prix de revient pour des milliers de gens qui avaient espéré obtenir les maisons dont ils avaient besoin.

Les provinces et les municipalités, aussi, devant le lourd fardeau imposé par l'accroissement des services d'utilité publique et la construction de nouvelles écoles et de nouveaux hôpitaux, ont constaté qu'un brusque accroissement du taux d'intérêt a brutalement accru leurs prix de revient et leurs engagements. Il y a bien des années, nous avons vu des provinces invitant des portefeuellistes à placer des fonds dans des obligations rapportant 5 p. 100 ou davantage, et bien des municipalités payaient des taux de 5 p. 100 ou davantage. Il en est encore ainsi de bien des grandes municipalités et de certaines provinces, et j'ignore ce que feront les petites municipalités. Ces provinces et ces municipalités font face à une crise de plus en plus grave.

Évidemment, ce qui s'impose est l'établissement de règlements sélectifs propres à orienter les capitaux vers les domaines les plus utiles du point de vue social et, certes, à ce point de vue, le logement, les hôpitaux et les écoles doivent passer en premier lieu. Nous préconisons depuis longtemps, et le parti libéral en a fait un article de son programme lors de plusieurs campagnes électorales, l'établissement d'une commission nationale de placements chargée d'accomplir ce que je viens de proposer. Nous ne devons pas permettre que la mise en valeur de notre pays se fonde sur l'aptitude des gens à payer un fort taux d'intérêt. Je pense qu'une telle méthode n'est ni juste ni raisonnable.

Il y a un autre problème dont le gouvernement n'a tenu aucun compte et qu'ont effleuré cet après-midi le chef de l'opposition et le premier ministre. C'est le déficit phénoménal de 1,002 millions de dollars de notre balance commerciale pour les trois premiers

trimestres de 1956, comparé à celui de 437 millions de dollars pour la même période de 1955. La forte affluence des fonds américains placés au Canada, le premier ministre l'a signalé cet après-midi, a seule comblé ce déficit. Nous sommes ainsi placés dans une situation dangereuse. Le gouvernement peut penser que nous n'avons guère à craindre pour le moment. Il peut être porté, dans son optimisme béat, à surseoir aux décisions qu'il faudra prendre inéluctablement. On ne peut indéfiniment équilibrer la balance commerciale du Canada au moyen de l'importation de capitaux. Le jour viendra, c'est inéluctable, où l'afflux diminuera ou bien le paiement des intérêts et des dividendes excédera l'arrivée de capitaux. C'est alors, d'ici quelques années peut-être ou bien plus tôt qu'on ne le prévoit, que les Canadiens déploreront la négligence d'un gouvernement antérieur qui n'aura pas su prendre les mesures nécessaires pour assurer la stabilité du commerce canadien.

Que nous n'ayons pas réussi à établir de meilleures relations commerciales avec les pays du Commonwealth aura, je le crois, de graves répercussions. Cela n'est pas étranger, j'en suis sûr, à la décision de la Grande-Bretagne qui cherche maintenant à s'associer plus étroitement aux pays qui participeraient au nouveau régime commercial dont on a tant parlé en Europe occidentale. Voilà qui pourrait fort bien, si le Canada n'établit pas de rapports spéciaux avec cet organisme,—ce qu'il devrait faire dès le début,—nous laisser avec un commerce encore plus concentré aux États-Unis et tout ce que pareille concentration contient implicitement de menaces pour l'action indépendante du Canada, même dans les affaires de politique et de mise en valeur. Il faudra du temps pour établir cet organisme européen, j'en conviens, mais j'estime que le Canada devrait dès maintenant examiner les possibilités d'adhérer au régime qui s'établira éventuellement.

J'ai toujours regretté que le gouvernement canadien n'ait pas réclamé avec plus de vigueur l'établissement d'un organisme permanent de commerce international dans le cadre des Nations Unies, après la guerre. L'organisme de commerce international alors envisagé devait donner un corps au projet de planification pratique à l'échelon international. L'organisme de commerce international devait traiter de tarifs douaniers. Il devait connaître des programmes commerciaux, de la mise en valeur économique, de la ligne de conduite à suivre au sujet des denrées, et, bien sûr, des cartels et accords semblables. Si le Canada et d'autres pays avaient exigé avec plus de vigueur un tel organisme, je crois que la position commerciale du Ca-